

#### ■ OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la concession d'un droit d'utilisation annuel d'un ou plusieurs modules de formation en ligne (e-learning) sur le site Lexbase Formation.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

#### ■ ACCÈS AU SITE

Lexbase Formation s'engage à permettre l'accès au site Lexbase Formation 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sous réserve des périodes de maintenance, des pannes éventuelles, des contraintes techniques liées aux spécificités d'Internet et des conditions des présentes.

En cas de découverte d'un dysfonctionnement technique, le Client s'engage à informer Lexbase Formation dans un délai de 24 heures à compter de ladite découverte.

Dans le cas où, pour une raison de force majeure ou du fait d'autrui (piraterie, virus, interruption des services EDF, des télécommunications, des fournisseurs d'accès...) le ou les contenu(s) proposé(s) seraient temporairement inaccessibles, le Client s'engage à ne solliciter aucun dommage et intérêt ni aucune indemnité à Lexbase Formation.

#### ■ COMMANDE ET INSCRIPTION

Le descriptif des modules disponibles figure sur le site de Lexbase Formation.

Toute commande est ferme et définitive dès réception par Lexbase Formation du bulletin d'inscription dûment signé par le Client.

Par ailleurs, dans le cadre de commandes multiples, le Client transmet également à Lexbase Formation la liste des utilisateurs finaux par courrier ou par mail au format Excel précisant les noms, prénoms, adresse électronique et téléphone de chacun ainsi que les références et noms des modules souhaités.

Cette liste servira entre autre à élaborer les protocoles individuels de formation remis à chaque utilisateur. Toute indisponibilité des modules, pour quelque cause que ce soit, ne pourra en aucun cas donner lieu au paiement par Lexbase Formation de dommage et intérêts ou quelques frais de quelque nature qu'ils soient.

#### ■ TARIFS

Tous nos prix sont indiqués en euros Hors taxes (HT). Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Les prix indiqués sur le bulletin s'entendent pour une licence d'utilisation annuelle concédée par module et par utilisateur final.

Un droit d'utilisation est donc concédée pour chaque module, pour un seul utilisateur final. Les prix pratiqués sont fonction des modules.

Lexbase Formation se réserve le droit de modifier son prix à tout moment. Toutefois, la facturation sera effectuée sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

#### ■ PAIEMENT

Le paiement est exigible immédiatement dès la passation de la commande. Le règlement doit être effectué en euros soit par chèque libellé à l'ordre de Lexbase Formation, soit par virement bancaire, domiciliation : Lexbase / Banque HSBC FR Paris Lafayette Hausmann Code banque : 30056 - Guichet : 00040 - N° de compte : 0040 200 7175 - Clé RIB : 06

#### ■ PÉNALITÉS DE RETARD

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal (C.Com. Art. 441-6 al 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

#### ■ DÉFAUT DE PAIEMENT

Lexbase Formation se réserve le droit d'annuler la commande et de suspendre le service à tout moment et sans aucune indemnité en cas de défaut de paiement du Client.

#### ■ REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à Lexbase Formation, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Lexbase Formation pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les codes d'accès aux tests, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### ■ CODES D'ACCÈS

L'attribution de l'identifiant et du mot de passe est nominative, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit au Client et à l'utilisateur final, sauf accord écrit de Lexbase Formation, de céder, de louer, de prêter son identifiant et son mot de passe.

Le Client et l'utilisateur final s'engagent à informer immédiatement Lexbase Formation de toute utilisation non autorisée de ses codes d'accès.

Lexbase Formation ne pourra alors être tenu responsable de toute perte ou dommage survenant en cas de manquement à ces obligations.

#### ■ PRESTATION

Sont inclus dans la prestation standard, la prise en main téléphonique, la Hotline, le tutorat (sauf conditions particulières).

Ces éléments ne sont pas sujet à une facturation particulière et ne peuvent donc faire l'objet d'une remise même si le Client renonce à en bénéficier.

#### ■ PRISE EN MAIN

Après réception de la liste des utilisateurs finaux, Lexbase Formation s'engage à contacter chacun d'entre eux par courrier électronique leur proposant 3 créneaux de rendez-vous téléphonique pour la prise en main des modules de formation.

#### ■ HOTLINE

En cas de problème lors de sa connexion au portail, le Client a la possibilité de contacter un intervenant technique de Lexbase Formation. La Hotline est disponible les jours ouvrés de 9h à 18h.

La Hotline a pour objectif de diagnostiquer les causes d'un problème, sa résolution reste du ressort du Client. Tout déplacement demandé par le Client fera l'objet d'un bon de commande et d'une facturation complémentaire.

#### ■ TUTORAT

L'utilisateur final bénéficie d'un tuteur scientifique par mail durant 3 mois. Le Client peut demander que ces utilisateurs finaux bénéficient d'un tutorat téléphonique. Cette prestation doit être mentionnée sur le bulletin et fera l'objet d'une facturation complémentaire.

#### ■ REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne pourra avoir lieu notamment pour les raisons suivantes : modules de formation non suivis, module de formation non terminé, tuteur non sollicité...

#### ■ MODIFICATION

Lexbase formation se réserve à tout moment le droit de modifier, d'ajouter ou de retirer des modules de son service Lexbase Formation sans avoir à en justifier la cause et sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation.

Le Client ayant commandé plusieurs licences d'utilisations pour des modules différents ne peut se prévaloir du retrait d'un module pour demander la nullité de la commande.

Chaque module est indépendant. Le retrait d'un module est sans incidence sur la validité du reste de la commande.

#### ■ PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Lexbase Formation et ses fournisseurs conservent, en tant que titulaire des droits, la propriété intellectuelle de l'ensemble des modules de formation et de leur contenu ainsi que toutes les prérogatives s'y attachant.

La passation d'une commande de modules n'implique en aucun cas la cession des droits de propriété intellectuelle qui s'y rapportent, et qui restent dans tous les cas la propriété exclusive de Lexbase Formation et de ses fournisseurs. Le Client s'engage à respecter les droits de la propriété intellectuelle, notamment en n'effectuant aucune copie des éléments (logiciels, textes, fichiers, vidéos...) mis à sa disposition dans le cadre de sa formation. Le Client s'engage à ne pas falsifier ou supprimer toute mention relative à l'auteur, toute mention légale ainsi que toute autre mention de droits de propriété ou relative à l'origine du module de formation.

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les modules et leur contenu. Lexbase Formation concède aux utilisateurs finaux du Client un droit d'utilisation personnel, non exclusif ne pouvant en aucun cas faire l'objet d'une sous-licence, d'une cession ou d'un transfert selon quelque modalité pratique ou juridique que ce soit.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits attachés aux informations faisant partie des modules par des actes déloyaux ou parasitaires et prendra, à l'égard de son personnel ou de tiers, toutes les mesures nécessaires pour assurer les droits de Lexbase Formation ou de ses fournisseurs.

Le contenu des modules ne pourra notamment faire l'objet d'aucune reproduction permanente ou provisoire, en toute ou partie, et sous quelque forme que ce soit ni aucune traduction, arrangement, adaptation ou toute autre transformation, ni aucune forme de diffusion, communication, exposition ou représentation au public ou à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, directement ou indirectement.

#### ■ DONNÉES PERSONNELLES

Lexbase Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses filiales ou fournisseurs les informations qui lui sont transmises par le Client, celles-ci étant confidentielles.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour cela, il suffit d'en faire la demande en ligne ou par courrier, en précisant les noms, prénom et adresse et si possible le numéro Siret.

#### ■ MATÉRIEL

Lexbase Formation ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute défaillance technique du matériel utilisé ayant comme résultat l'impossibilité d'accéder aux modules commandés ni d'éventuelles perturbations qui résulteraient de l'utilisation des modules. Lexbase Formation se réserve le droit d'interrompre instantanément toute connexion suspecte ou qui permettrait une attaque virale ou une menace pour l'intégrité de son site Internet.

#### ■ NULLITÉ

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

#### ■ RENONCIATION

Le fait pour Lexbase Formation de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

#### ■ LOI APPLICABLE

Les conditions générales et tous les rapports entre Lexbase Formation et ses clients révèlent de la Loi française.